

■ **Fondation de prévoyance en faveur du personnel de l'Entreprise Pierre Dubouchet SA**, à Genève (FOSC du 17.01.2002, p. 8). Les pouvoirs de Ryser Jean-Pierre, jusqu'ici membre du conseil, sont radiés.
Journal no 11904 du 22.10.2003
(01233664 / CH-660.0.009.962-4)